



**Hes·so**

Plan d'études cadre 2022

**Bachelor of Science  
HES-SO en  
Ergothérapie**



# Table des matières

	Fonction et construction du Plan d'études cadre	4
	<b>Le positionnement institutionnel</b>	<b>5</b>
1.1	Le paysage académique international et national	5
1.2	Le portefeuille HES-SO	5
1.3	Le domaine Santé	7
1.4	La gouvernance du domaine	8
1.5	Les hautes écoles	9
	<b>Ergothérapeute, une profession de la santé</b>	<b>10</b>
2.1	Les évolutions de la société et ses enjeux	10
2.2	L'Ergothérapie et ses champs d'intervention	10
	<b>Le concept de formation partagé des filières du domaine Santé</b>	<b>11</b>
3.1	Les modalités pédagogiques	11
3.2	L'alternance intégrative	11
3.3	Le dispositif de formation pratique	12
3.4	La méthodologie scientifique et l' <i>Evidence-Based Practice</i>	12
3.5	Le Travail de Bachelor (TB)	12
3.6	Le système de santé suisse	12
3.7	L'interprofessionnalité	13
3.8	La digitalisation	13
3.9	La durabilité	14
	<b>La formation en Ergothérapie</b>	<b>15</b>
4.1	La vision de la formation	15
4.2	Les formes et les voies d'études	15
4.3	L'organisation des études	15
4.4	La planification des études	16
4.5	Le système de qualification	17
4.6	Les effets du titre Bachelor of Science HES-SO en Ergothérapie	17
	<b>Le référentiel de compétences pour la formation</b>	<b>18</b>
5.1	Une approche par compétences	18
5.2	Les compétences générales (LPSAN, ART. 3)	18
5.3	Les compétences sociales et personnelles (LPSAN, ART. 4)	19
5.4	Les compétences professionnelles spécifiques (OCPSAN, ART. 4)	19
5.5	Les compétences par rôles	20
	<b>Les axes de formation</b>	<b>22</b>
6.1	La justice occupationnelle	22
6.2	Les occupations dans leur contexte	23
6.3	Les liens entre les occupations et la santé	23
6.4	Le partenariat autour des occupations	24
6.5	Les occupations et la durabilité	24

	<b>La mobilité</b>	<b>25</b>
7.1	La mobilité internationale	25
7.2	La mobilité nationale	25
	<b>La qualité</b>	<b>25</b>
8.1	La veille métier	25
8.2	La veille scientifique	26
8.3	La veille programme	26
	Références	27

## Fonction et construction du Plan d'études cadre

Chaque filière du domaine Santé de la HES-SO dispose d'un plan d'études cadre (PEC). Le présent document régit la formation de la filière Bachelor of Science HES-SO en Ergothérapie, dispensée dans la :

- Haute école de travail social et de la santé Lausanne – HETSL.

Ce document précise un ensemble de fondements normatifs généraux auxquels tous les programmes des filières du domaine Santé de la HES-SO doivent satisfaire. Il énonce également les normes spécifiques à chaque filière auxquelles les programmes des différentes hautes écoles doivent répondre pour chacune de leurs filières locales. Il offre une vision générale de la formation et de son organisation permettant d'assurer que les étudiant·es qui s'engagent dans un cursus d'études atteignent les compétences professionnelles correspondant au titre visé. Selon leur contexte régional et leurs spécificités, les hautes écoles déclinent et implémentent ce PEC dans leur programme de formation.

Ce PEC satisfait aux exigences fixées par :

- la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSAN) du 30 septembre 2016 ;
- le cadre national de qualification pour le domaine des hautes écoles suisses (NQF.CH-HS) ;
- le guide d'utilisation des ECTS 2015 de la Commission européenne ;
- les règlements de la HES-SO ;
- les critères minimaux requis par la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WORLD FEDERATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS, WFOT, 2016).

Par-delà les spécificités des prestations de santé délivrées par chaque profession, et en conséquence de la formation à celles-ci, les professionnel·les de la santé partagent des savoirs, exercent dans des environnements proches et collaborent fréquemment. Sur le plan pédagogique, les formations en santé sont caractérisées par des périodes en immersion dans des milieux de travail. Enfin, dans le contexte du domaine Santé de la HES-SO, les coordinatrices et coordinateurs romand·es des filières peuvent harmoniser des contenus et des modalités pédagogiques relatives à certains objets partagés créant de cette manière un socle minimum commun aux PEC : les modalités pédagogiques, l'alternance intégrative, la méthodologie scientifique, le Travail de Bachelor, le système suisse de la santé, l'interprofessionnalité, la digitalisation et la durabilité.

Ce PEC appréhende le lien entre la formation Bachelor et la formation Master en permettant aux étudiant·es de développer les compétences requises pour l'accès à une formation de deuxième cycle.

L'élaboration de chaque PEC s'inscrit dans une logique de co-construction basée sur la consultation de parties prenantes disposant d'une expertise métier, d'une expertise interprofessionnelle sur des objets transversaux aux filières du domaine Santé, ainsi que d'une expertise de gestion de différents types d'institutions socio-sanitaires.

## Le positionnement institutionnel

### 1.1 Le paysage académique international et national

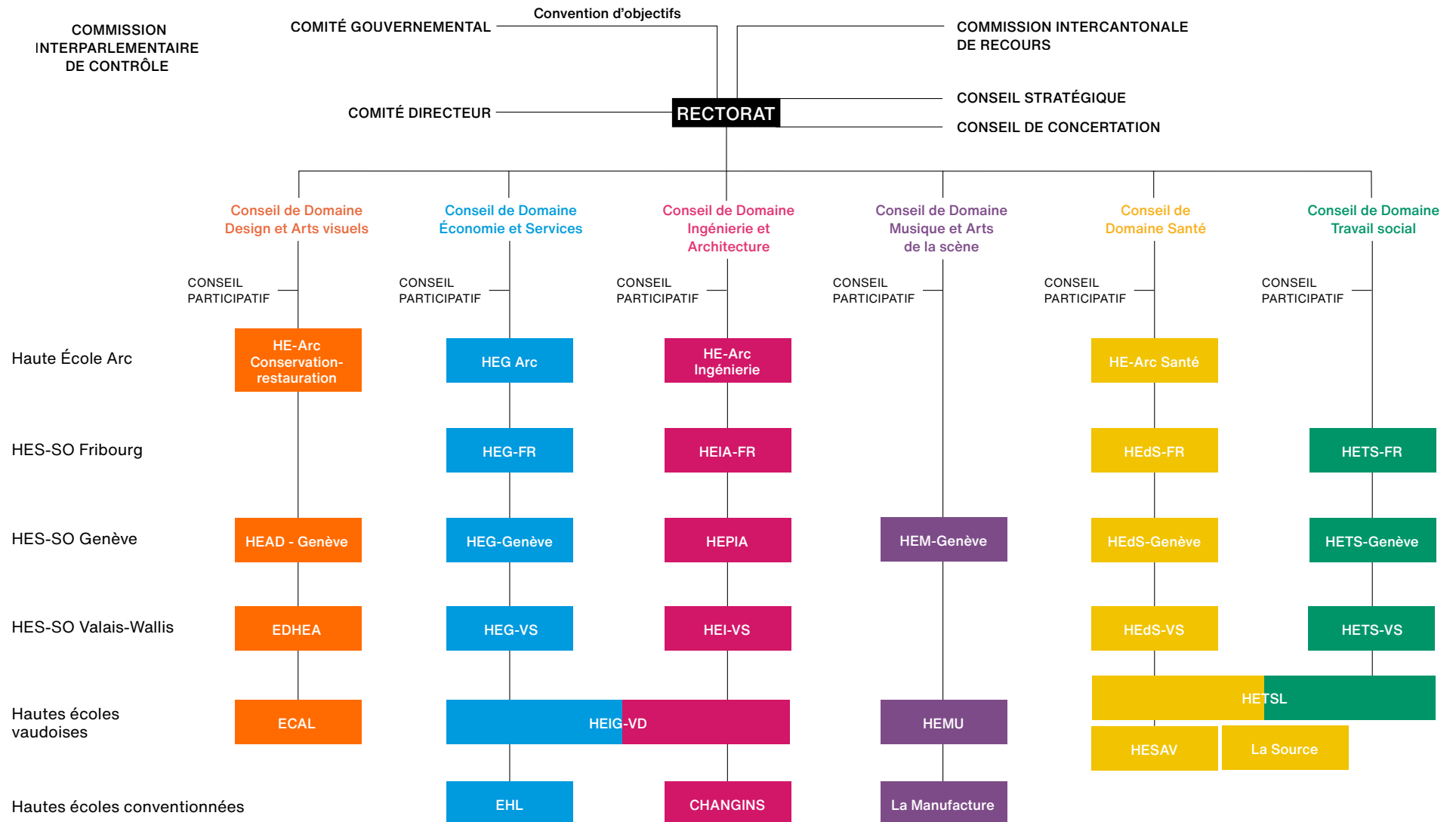
Dotée d'une reconnaissance internationale, la formation en Ergothérapie est présente sur les cinq continents et dans la plupart des pays d'Europe. La majorité des pays réglementent l'ergothérapie en tant que profession de santé et exigent un enseignement spécifique de niveau universitaire de premier cycle, parfois de second cycle (WFOT, 2016).

En Suisse, la formation Bachelor en Ergothérapie est offerte par trois hautes écoles : la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften (ZHAW) et la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI).

Les hautes écoles spécialisées qui dispensent des formations dans le domaine de la santé sont regroupées nationalement dans une association : la Conférence Spécialisée Santé (FKG-CSS) qui défend politiquement leurs intérêts, promeut leur visibilité, assure un dialogue avec les associations professionnelles et les employeurs.

### 1.2 Le portefeuille HES-SO

La HES-SO est une haute école spécialisée au sens de la Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LEHE). Elle développe et coordonne les activités de formation et de recherche des hautes écoles de sept cantons qui lui sont rattachées conventionnellement (CONVENTION INTERCANTONALE SUR LA HAUTE ECOLE SPÉCIALISÉE DE SUISSE OCCIDENTALE [HES-SO]). L'organigramme de la HES-SO montre comment les organes centraux et les six domaines de la HES-SO sont organisés avec les écoles cantonales qui hébergent les filières.



### 1.3 Le domaine Santé

Quantitativement à la rentrée 2020-2021, 18% des étudiant·es de la HES-SO, soit près de 4000 personnes<sup>1</sup>, sont inscrit·es dans une filière du domaine Santé.

Au niveau Bachelor, le domaine Santé est composé de sept filières d'études :

- BSc en Ergothérapie
- BSc en Nutrition et diététique
- BSc en Ostéopathie
- BSc en Physiothérapie
- BSc de Sage-femme
- BSc en Soins infirmiers
- BSc en Technique en radiologie médicale

Au niveau Master, le domaine comprend le Master en Ostéopathie. Il offre aussi, conjointement avec l'Université de Lausanne (UNIL), le Master en Sciences de la santé à orientations et le Master en sciences infirmières.

L'offre en formation du domaine Santé de la HES-SO est dispensée dans les hautes écoles des sept cantons de Suisse occidentale.

**Tableau 1** - Hautes écoles et filières du domaine Santé

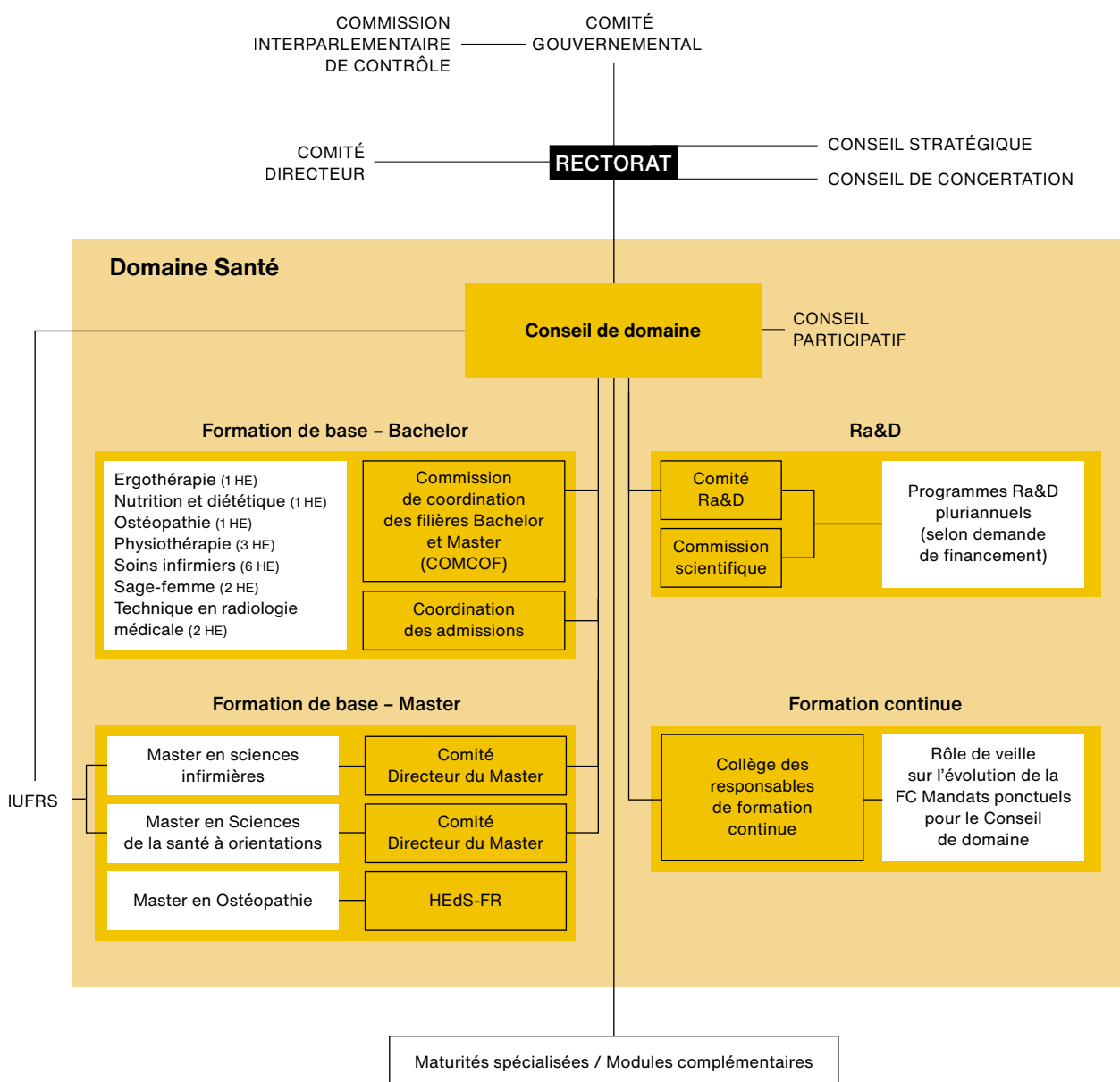
Lieux de formations	Filières d'études
<b>HE-Arc Santé</b>	BSc en Soins infirmiers
<b>Haute école de santé Fribourg - Hochschule für Gesundheit Freiburg - HEdS-FR</b>	BSc et MSc en Ostéopathie BSc en Soins infirmiers
<b>Haute école de santé de Genève (HEdS - Genève)</b>	BSc en Nutrition et diététique BSc en Physiothérapie BSc de Sage-femme BSc en Soins infirmiers BSc en Technique en radiologie médicale
<b>HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé - HEdS</b>	BSc en Physiothérapie BSc en Soins infirmiers
<b>Haute école de travail social et de la santé Lausanne - HETSL</b>	BSc en Ergothérapie
<b>Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)</b>	BSc en Physiothérapie BSc de Sage-femme BSc en Soins infirmiers BSc en Technique en radiologie médicale
<b>Institut et Haute Ecole de la Santé La Sourcef</b>	BSc en Soins infirmiers
<b>HES-SO Master</b>	MSc en Sciences de la santé (conjoint avec l'UNIL) à orientations : Ergothérapie, Nutrition et diététique, Physiothérapie, Sage-femme, Technique en radiologie médicale  MSc en sciences infirmières (conjoint avec l'UNIL)

<sup>1</sup> [www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/la-hes-so-en-chiffres](http://www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/la-hes-so-en-chiffres)

## 1.4 La gouvernance du domaine

Les organes du domaine Santé sont le Conseil de domaine et le Conseil participatif. Le domaine se compose aussi d'instances permanentes qui sont la Commission de coordination des filières Bachelor et Master du domaine (COMCOF), le Comité de Recherche appliquée et Développement du domaine Santé (Comité Ra&D) et la Commission scientifique du domaine Santé (RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU DOMAINE SANTÉ DE LA HES-SO DU 1ER AVRIL 2015, NON PUBLIÉ).

Figure 1 - Organigramme du domaine Santé





Le Conseil de domaine est l'organe de direction du domaine. Il est composé :

- de la·du responsable de domaine qui le préside ;
- des directions des hautes écoles du domaine Santé ;
- de la·du président·e du Comité Ra&D ;
- de la·du président·e de la COMCOF.

Les membres de la COMCOF participent aux séances du Conseil de domaine au moins deux fois par an (Conseil de domaine élargi) en qualité de personnes invitées.

Le Conseil de domaine promeut les intérêts du domaine et des hautes écoles qui le composent, la conduite stratégique du domaine dans les activités académiques, ainsi que la coordination des missions d'enseignement, de formation continue, de Ra&D assurées par les hautes écoles. Il valide les règlements de filière et les PEC, statue sur les admissions, émet des directives et dispositions d'application des décisions du Rectorat, nomme les membres de la COMCOF, du Comité Ra&D et de la Commission scientifique. Il consulte le Conseil participatif en particulier sur la stratégie académique du domaine.

Dans une vision de dialogue et de concertation, le Conseil participatif contribue au développement académique et stratégique du domaine. Il permet de créer un lien entre les directions, le personnel et les étudiant·es.

La COMCOF est une instance de coordination du domaine. Ses membres sont les coordinatrices et coordinateurs romand·es des filières Bachelor du domaine Santé ainsi que les responsables du Master en Ostéopathie, du Master en Sciences de la santé à orientations et la ou le référent·e du Master en sciences infirmières. Elle permet aux filières de se concerter et de s'accorder sur certains éléments des PEC ainsi que sur l'application des règlements et des décisions des instances de la HES-SO. Elle institue la communication entre les filières à propos des programmes et des contenus de formation.

Le Comité Ra&D assure le pilotage, la coordination et la promotion de la Ra&D du domaine. Ses membres sont les responsables de la mission Ra&D des écoles. De son côté, la Commission scientifique est un organe d'expertise Ra&D composé de professeur·es des diverses écoles du domaine. Elle assure la mise en œuvre des instruments de soutien à la recherche prévus pour le domaine.

## 1.5 Les hautes écoles

Les hautes écoles qui font partie de la HES-SO sont indépendantes les unes des autres. Cependant, le Conseil de domaine sert de plateforme de coordination pour les dossiers transversaux au domaine Santé concernant les missions Enseignement, Ra&D et Politiques institutionnelles. Les décisions du Conseil de domaine sont le produit de leur coopération ; elles sont opérationnalisées par les hautes écoles.

## Ergothérapeute, une profession de la santé

### 2.1 Les évolutions de la société et ses enjeux

Les professions de la santé doivent répondre aux besoins de santé de la population résidant en Suisse et s'insérer dans le système suisse de santé de manière à fournir des prestations efficaces, de qualité, adéquates et économiques. L'évolution démographique et sociale accroît et complexifie la demande en soins aigus, de longue durée, de réadaptation et palliatifs autant en santé physique que psychique ou mentale. Elle exige des professionnel·les la capacité à exercer en milieu hospitalier, d'hébergement et dans la communauté ainsi qu'à développer des interventions de traitement de la maladie autant que de prévention, de maintien et de promotion de la santé. Elle leur demande de répondre à des personnes, des familles, des groupes sociaux différents requérant une compréhension de l'altérité et de coordonner leurs interventions respectives et avec les professionnel·les du travail social ou de l'éducation.

Du point de vue scientifique et technologique, le domaine de la santé est en forte évolution continue. Les professionnel·les du tertiaire A doivent maîtriser les outils numériques présents dans le système de santé et la recherche pour, notamment, transférer des preuves scientifiques dans leur exercice. Elles et ils doivent en conséquence avoir la capacité à se former tout au long de leur vie professionnelle afin d'être en phase avec l'évolution de leur domaine.

### 2.2 L'Ergothérapie et ses champs d'intervention

L'ergothérapie est une profession de santé centrée sur la personne qui vise à promouvoir la santé et le bien-être par l'occupation, faisant référence à tout ce que les personnes font et qui font sens pour elles. L'objectif principal de l'intervention en ergothérapie est de permettre aux personnes de participer aux activités de la vie quotidienne. Les ergothérapeutes atteignent ce résultat en travaillant avec des individus, des familles, des groupes et des communautés, désignés comme client·es, afin d'améliorer leur capacité à accomplir les occupations qu'elles et ils veulent, doivent ou sont censées exercer, ou en modifiant l'occupation ou l'environnement

afin de mieux soutenir leur engagement occupationnel (WFOT, 2012).

L'ergothérapie est pratiquée auprès de client·es hospitalisé·es ou ambulatoires, dans diverses institutions et organisations du secteur sanitaire ou social, en cabinet privé, au domicile et dans les différents lieux où les client·es réalisent leurs occupations. Le champ de pratique évolue hors des prestations financées par les assurances avec l'intérêt accordé à la promotion de la santé, à la prévention (par exemple sur le lieu de travail) ainsi qu'à l'inclusion (par exemple des élèves ayant des besoins particuliers dans l'école ordinaire). La formation de niveau Master cumulée à l'expérience professionnelle et la formation continue permettent aux ergothérapeutes d'assumer des rôles et fonctions relevant de la pratique avancée, élargissant ainsi leur domaine de responsabilité (ASE, 2019).

Bien qu'elle soit légalement une profession de santé, l'ergothérapie a une forte composante sociale. Elle est fondée sur la reconnaissance de la diversité, la non-discrimination et l'inclusion, ainsi que la justice sociale et occupationnelle. La Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT) souscrit pleinement à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle condamne fermement toute action ou circonstance qui porte atteinte aux droits de tous les êtres humains à vivre une vie utile et engagée et à vaquer à leurs occupations quotidiennes en toute sécurité et en toute tranquillité.

Les ergothérapeutes ont de larges connaissances dans diverses disciplines, telles que les sciences de l'occupation, les sciences médicales, les sciences de l'éducation, les sciences sociales. Les sciences de l'occupation étudient la complexité des occupations humaines et considèrent les personnes comme des êtres occupationnels, dont l'engagement dans des occupations significatives fait partie de leurs besoins fondamentaux (HOCKING & WRIGHT-ST. CLAIR, 2011; POLATAJKO, DAVIS ET AL., 2013). Cette perspective implique de concevoir l'occupation à la fois comme un moyen et un but d'intervention, et de mettre l'accent sur l'augmentation de l'engagement occupationnel plutôt que sur la réduction des déficiences (POLATAJKO, CANTIN ET AL., 2013).

## Le concept de formation partagé des filières du domaine Santé

Les formations dispensées dans les filières du domaine Santé de la HES-SO s'appuient sur un concept de formation partiellement commun qui permet une mutualisation de contenus et modalités pédagogiques tout en étant spécifié au sein de chaque filière. Une grande importance est accordée au développement de compétences transversales aux professions de la santé et à l'interprofessionnalité. Ce partage assure que les formations répondent aux besoins de santé présents et futurs de la population et soient ajustées au système sanitaire suisse.

### 3.1 Les modalités pédagogiques

Les modalités d'enseignement des filières du domaine Santé sont variées, ajustées aux types de compétences à développer, aux profils variés des apprenant·es, ainsi qu'aux équipements et au personnel dont les écoles disposent avec pour objectif le développement des compétences et de l'autonomie des étudiant·es. De la diversité des modalités d'enseignement découle celle des modalités d'évaluation.

L'ensemble de ces modalités répondent à quelques principes :

- Une pédagogie de l'alternance et un enseignement fondé sur des situations professionnelles emblématiques ;
- La valorisation de la recherche dans l'enseignement ;
- L'alternance de travaux individuels qui exigent et augmentent des savoirs personnels et de travaux en groupes qui s'appuient sur l'intelligence collective et la développent ;
- La possibilité de se déployer dans un mode d'enseignement présentiel, co-modal, à distance synchrone ou à distance asynchrone ;
- Le recours à des méthodes pédagogiques diversifiées, innovantes et actualisées.

Par ailleurs, la formation s'inscrit résolument dans une approche de l'apprentissage tout au long de la vie (*Lifelong Learning*) (EUROPEAN COMMISSION, 2019), ce qui implique de former les étudiant·es au caractère éphémère des connaissances acquises, de leur faire prendre conscience de leur responsabilité dans l'actualisation de leurs connaissances et de les outiller pour continuer à apprendre, notamment apprendre où et comment chercher les savoirs nouveaux, évaluer la validité des savoirs à disposition, transférer des savoirs dans l'exercice professionnel, construire de nouvelles connaissances.

Dans la filière Ergothérapie, des activités de simulation sont proposées afin que les étudiant·es puissent s'entraîner aux aspects techniques et relationnels de l'ergothérapie, ainsi qu'aux raisonnements professionnels dans un cadre sécurisé dans lequel le statut de l'erreur est valorisé.

### 3.2 L'alternance intégrative

Les formations Bachelor du domaine Santé, à l'exception de celui en Ostéopathie, alternent des périodes de formation à l'école avec d'autres en milieu d'exercice professionnel. La formation théorique, méthodologique ou pratique et technique en école prépare les étudiant·es à exercer leurs raisonnements cliniques ainsi que des actions professionnelles dans des milieux de travail et auprès de personnes recevant les services de cette profession.

Cette alternance favorise l'appropriation et l'intégration des savoirs acquis en cours et permet de les questionner, d'en augmenter le sens et de les enrichir dans une pratique réflexive. Après une période de formation pratique, les cours peuvent s'appuyer sur les compétences et les représentations professionnelles acquises et les renforcer, les affiner par de nouveaux contenus de cours qui s'y intègrent. L'intégration est facilitée par le soutien à la pratique réflexive offerte par les équipes pédagogiques des filières ainsi que par l'encadrement pédagogique assuré par les professionnel·les engagé·es dans le dispositif de formation pratique de la HES-SO.

### 3.3 Le dispositif de formation pratique

Les filières des domaines Santé et Travail social de la HES-SO sont depuis 2002 au bénéfice d'un dispositif de formation pratique qui, sur une base conventionnelle, associe les institutions qui accueillent des étudiant·es en formation pratique et la HES-SO. Ce dispositif est à la fois pédagogique, organisationnel et financier. Il permet d'assurer à chaque étudiant·e un suivi individuel de qualité par une personne de la profession et titulaire d'un CAS de praticien·ne formateur·trice. Le dispositif est en cours d'analyse et susceptible d'être modifié.

### 3.4 La méthodologie scientifique et l'*Evidence-Based Practice*

Le domaine de la Santé est en forte évolution scientifique, laquelle se caractérise par un élargissement des connaissances scientifiques et une évolution des pratiques professionnelles. L'autonomie des étudiant·es dans la conduite de leurs interventions et la responsabilité qui en découle implique la maîtrise de démarches scientifiques d'une part pour participer à la production de connaissances dans leurs domaines respectifs et d'autre part pour fournir des prestations fondées sur des savoirs scientifiquement établis et actualisés. Les filières préparent leurs étudiant·es à :

- Questionner les fondements scientifiques des pratiques professionnelles ;
- Chercher dans la production scientifique des données probantes et les analyser ;
- Contribuer au transfert des données probantes dans les pratiques professionnelles ;
- Être familiarisé·es avec les principales méthodes de collecte, de production, d'analyse et d'interprétation des données utilisées dans leur champ professionnel et en connaître les principales forces et faiblesses méthodologiques.

### 3.5 Le Travail de Bachelor (TB)

Dans les filières du domaine Santé, le TB est un travail encadré à caractère scientifique réalisé individuellement ou en groupe. Il peut être une démarche empirique, une revue de la littérature scientifique, la participation aux activités d'une

équipe de recherche qui permet d'expérimenter une méthode de collecte, de production, d'analyse et d'interprétation de données scientifiques. Le TB peut aussi être le développement d'un projet circonscrit ou la participation à certaines étapes de l'implémentation d'un projet dans des pratiques. Les filières soutiennent, dans la mesure du possible, la réalisation interprofessionnelle de TB. Il a valeur d'initiation à la recherche et prépare les étudiant·es à :

- Elaborer un questionnement professionnel pertinent ;
- Saisir et exploiter les résultats de la recherche publiés ;
- Collecter et analyser des informations ;
- Communiquer à propos de la démarche menée et de ses résultats ;
- Participer après l'obtention du Bachelor à la collecte et à l'analyse de données dans des activités de recherche conduites par des chercheuses et chercheurs qualifié·es ;
- Entreprendre des études de niveau Master.

Dans la filière Ergothérapie, le TB débouche sur l'obtention de 13 ECTS, dont 3 ECTS sont dédiés au projet qui consiste en l'accompagnement de l'étudiant·e dans l'élaboration des possibles constructions théoriques et méthodologiques du TB. Le TB traite en priorité d'une problématique rencontrée en formation pratique, qui mène à une question de recherche pouvant être explorée par l'entremise d'une revue de la littérature ou d'une collecte de données de terrain.

### 3.6 Le système de santé suisse

Les professionnel·les de la santé sont inséré·es dans le système de santé suisse qui conditionne l'exercice professionnel comme l'accès aux prestations. Durant leur formation, les étudiant·es acquièrent des connaissances sur l'organisation de ce système, en particulier le rôle de la Confédération et des cantons, ainsi que sur ses aspects économiques et son financement. Elles et ils apprennent à connaître les bases légales et les assurances sociales ou privées qui assurent le financement des prestations fournies par les professionnel·les de la santé selon leurs secteurs de travail.

### 3.7 L'interprofessionnalité

Dans le domaine de la santé, la collaboration entre les professions est la règle. Elle se produit lorsque plusieurs professionnel·les fournissent des services en travaillant avec les patient·es, leurs proches et la collectivité afin de prodiguer des soins de la plus haute qualité quel que soit le contexte (WHO, 2010). Cette formation parcourt des thématiques communes aux filières du domaine Santé :

- la communication interprofessionnelle ;
- les soins en partenariat avec les patient·es, proches, professionnel·les et publics ;
- la clarification des rôles et responsabilités des différent·es professionnel·les ;
- le travail d'équipe ;
- des notions de leadership collaboratif, qui seront l'objet d'un solide approfondissement au niveau Master ;
- une introduction à la résolution de conflits interprofessionnels.

Les filières proposent en plus une éducation interprofessionnelle, en dehors des périodes de formation pratique, permettant d'expérimenter la collaboration interprofessionnelle en mettant en activité des étudiant·es d'au moins deux professions afin qu'elles et ils travaillent conjointement et apprennent les un·es des autres comment optimiser les compétences, partager la gestion d'un cas et fournir de meilleurs services de santé aux patient·es et à la communauté (WHO, 2010).

En outre, cette formation à l'interprofessionnalité prépare à son élargissement dans le Master of Science conjoint HES-SO - UNIL en Sciences de la santé à orientations et le Master ès Sciences conjoint UNIL - HES-SO en sciences infirmières.

Dans le programme de la filière Ergothérapie, l'interprofessionnalité est notamment exercée à travers des analyses de cas ou lors de journées organisées avec certaines filières du domaine de la santé ou d'autres domaines.

### 3.8 La digitalisation

La digitalisation, dans le domaine de la santé, est un instrument majeur pour atteindre des

objectifs de politique de santé tels que la qualité des données et des soins, la sécurité des patient·es, l'efficacité dans la coordination des soins et l'interprofessionnalité. La santé digitale, ou cybersanté, s'entend comme l'ensemble des prestations sanitaires utilisant des technologies de l'information et de la télécommunication, optimisant ainsi la mise en réseau des acteurs de la santé. Elle englobe également la transmission de données médicales et la sauvegarde de ces dernières dans le dossier électronique du patient (DEP) (LOI FÉDÉRALE SUR LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT DU 19 JUIN 2015 [LDEP] ; ORDONNANCE SUR LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT DU 22 MARS 2017 [ODEP]). Parallèlement, l'utilisation d'outils et d'applications numériques permet de renforcer les compétences en santé de la population (OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE [OFSP], 2019).

Afin de répondre aux enjeux sociétaux actuels et futurs liés à la digitalisation, les filières du domaine Santé s'engagent à permettre aux étudiant·es de :

- Développer les compétences numériques appliquées au domaine de la santé, notamment à travers l'acquisition d'une culture numérique et la connaissance des principes fondamentaux des technologies émergentes ;
- Acquérir des connaissances légales, éthiques et psycho-sociales en relation à la santé digitale ;
- Suivre le développement des technologies de l'information et leur impact sur le système de santé ;
- Développer une approche critique des outils numériques existants et de leur utilité pour les client·es et les patient·es comme pour les professionnel·les ;
- S'initier à la littérature numérique en santé.

Dans la formation bachelor en Ergothérapie, les étudiant·es sont amené·es à réfléchir à l'impact de la digitalisation sur les habitudes de vie, à tester et évaluer des outils technologiques et des applications facilitant les apprentissages et la gestion des activités quotidiennes. Elles et ils ont l'occasion d'apprendre à utiliser des logiciels de numérisation 3D pour produire des aides techniques et des objets du quotidien adaptés.

### 3.9 La durabilité

La durabilité est décrite comme « un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » (BRUNDTLAND, 1987). Elle implique également l'engagement vers un avenir mondialement plus équitable quant à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice selon les 17 objectifs du développement durable de l'agenda 2030 des Nations-Unies<sup>2</sup> et la stratégie du développement durable 2030 du Conseil fédéral qui en découle (CONSEIL FÉDÉRAL (23 JUIN, 2021).

Dans le domaine de la santé, la durabilité adopte plusieurs perspectives : durabilité de l'environnement à travers une utilisation plus respectueuse des ressources et du matériel dans les activités professionnelles, durabilité du système de santé en assurant la relève et durabilité de l'organisation du lieu d'exercice en renforçant des activités de prévention et de promotion de la santé du personnel et des patient·es.

Les filières du domaine Santé soutiennent dans leurs enseignements une transition vers une société durable en tenant compte des trois dimensions de la durabilité que sont l'économie, la société et l'environnement. Elles s'engagent à :

- Former des professionnel·les en intégrant les aspects pertinents de la durabilité dans la formation ;
- Soutenir la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Développer des pratiques qui contribuent à réduire l'empreinte écologique de la HES-SO (STRATÉGIE DE DURABILITÉ DE LA HES-SO 2021 - 2024, NON PUBLIÉ) ;
- Favoriser l'égalité des chances et l'équité.

Plus spécifiquement, la filière Ergothérapie s'engage à participer à la modification des modes de vies non-durables et inéquitables, ainsi qu'à renforcer les communautés pour qu'elles puissent répondre aux défis à venir (WFOT, 2018).

<sup>2</sup> [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/)

## La formation en Ergothérapie

### 4.1. La vision de la formation

Le Bachelor of Science HES-SO en Ergothérapie offre une formation généraliste de 3 ans comportant 180 ECTS. Il donne accès en tant que débutant·e à tous les secteurs de la profession. Il prépare les diplômé·es à développer leurs savoirs au fil de leur carrière et à les transférer d'un secteur à l'autre pour augmenter quantitativement et qualitativement leurs compétences professionnelles et interprofessionnelles, ainsi qu'à contribuer au développement de leur discipline et des connaissances dans le domaine de la santé.

Le Bachelor en Ergothérapie reflète une conception de la profession centrée sur la compréhension des occupations humaines et de leurs altérations en relation avec les caractéristiques de la personne et de l'environnement. La formation développe les connaissances, aptitudes et capacités nécessaires pour intervenir auprès de personnes de tous âges, dans différents contextes, notamment dans le champ de la promotion et de la prévention de la santé, de la rééducation et de la réadaptation, des soins aigus, de longue durée et palliatifs (ORDONNANCE DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR DU 13 DÉCEMBRE 2019 CONCERNANT L'ACCREDITATION DES FILIÈRES D'ÉTUDES RELEVANT DE LA LPSAN, 2020).

La formation dispense des connaissances scientifiquement fondées avec une approche critique développant la capacité à les discuter. Elle met l'accent sur l'acquisition de pratiques fondées sur des données probantes, de capacités réflexives, d'habiletés techniques, de communication et relationnelles. Elle permet d'acquérir la démarche professionnelle depuis la phase de recueil de données initial à celle de la mesure des résultats, d'établir des priorités d'intervention et d'adopter des pratiques durables.

Le programme offre aux étudiant·es une expérience en milieu d'exercice professionnel dès la première année d'étude. Les activités qui y sont réalisées sont préparées, discutées et évaluées à l'école, afin de faciliter l'intégration des connaissances et de favoriser la compréhension des situations rencontrées.

La formation est largement orientée vers l'acquisition d'une identité professionnelle forte

permettant aux ergothérapeutes d'exercer et de collaborer avec d'autres professionnel·les. Elle responsabilise les étudiant·es sur leurs devoirs éthiques. Elle développe la capacité à créer des partenariats avec leurs client·es, à défendre des points de vue et à faire face à des situations diverses, complexes et changeantes.

### 4.2. Les formes et les voies d'études

#### Formation à plein temps (PT)

Le Bachelor en Ergothérapie se déroule à plein temps.

#### Formation à temps partiel (TP)

Si les besoins sont avérés, les places en formation disponibles et les ressources suffisantes, la filière Ergothérapie peut développer un programme à temps partiel qui satisfait ce PEC.

#### Flexibilité

Quelles que soient les formes d'études déployées, les programmes incluent de la flexibilité facilitant d'une part l'accès à la formation à des personnes avec des parcours préalables particuliers, et permettant d'autre part une certaine individualisation des parcours d'études aux personnes dans des situations de santé, familiales ou sociales particulières ou encore aux personnes pratiquant des sports à un haut niveau. Les aménagements permettent d'ajuster au mieux les enseignements et les examens en tenant compte des exigences académiques.

### 4.3. L'organisation des études

Les programmes de formation sont constitués de modules qui sont des unités cohérentes et évolutives de formation et d'évaluation. Chaque module permet l'obtention d'un certain nombre de crédits ECTS qui expriment le volume d'heures de travail engagées dans le module. Un crédit ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant·e (GUIDE D'UTILISATION ECTS 2015) intégrant, dans les temps de formation académique, les heures de cours, séminaires et travaux encadrés, les heures de travail personnel encadré par les enseignant·es, et au minimum 30% de temps de travail personnel individuel, initié par l'étudiant·e (GLOSSAIRE HES-SO, 2017, NON PUBLIÉ).



L'ensemble des crédits ECTS est acquis une fois remplies les conditions de réussite définies. Chaque module fait l'objet d'un descriptif ajusté annuellement et accessible sur le site web de l'école. Les descriptifs comprennent la liste des compétences par rôles du PEC de la filière qui sont visées par le module (COMPÉTENCES RELATIVES AUX PROFESSIONS DE LA SANTÉ, 2021). Ils satisfont le canevas standard de la HES-SO, en particulier sur les conditions de réussite, d'échec, de remédiation et de répétition du module.

#### 4.4 La planification des études

La rentrée académique a lieu à la semaine 38 du semestre d'automne et à la semaine 8 du semestre de printemps. En raison de l'importance de la formation pratique, celle-ci s'étend en partie sur les intersemestres.

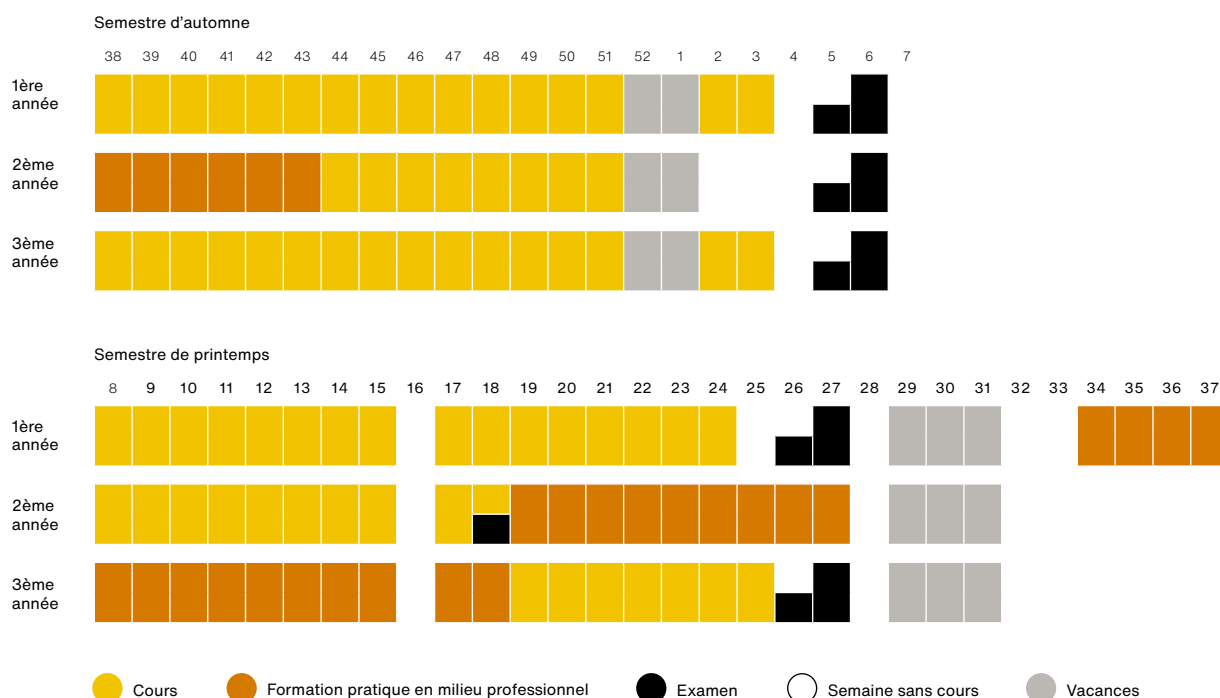
Le programme comprend trois périodes de formation pratique à temps plein de neuf à dix semaines dès la fin de la première année (semaine 34), ainsi que cinq journées d'immersion dans le premier semestre d'étude pour un total de 40 ECTS. Il répond aux exigences de la Fédération mondiale des ergothérapeutes de 1000 heures de formation auprès de client·es (WFOT, 2016).

Les journées d'immersion permettent aux étudiant·es de créer des représentations des milieux de pratique et d'identifier quelques éléments de la méthodologie professionnelle. Chaque période de formation pratique vise le développement de compétences et d'habiletés spécifiques dans différents contextes, allant de l'observation et de l'analyse d'activités, à l'application de la démarche professionnelle et à la promotion de la profession.

Le programme comprend 140 ECTS organisés en modules de cours combinant les différents axes d'enseignement et développant plusieurs compétences simultanément. Il offre en fin de formation une partie du contenu à choix avec un module à options.

Les périodes d'examen sont généralement précédées et suivies d'une semaine sans cours.

Figure 3 - Calendrier des études en Ergothérapie





#### 4.5 **Le système de qualification**

Chaque module fait l'objet d'une évaluation. L'échelle de notation utilisée dans la formation reflète le niveau de prestation de l'étudiant·e conformément au Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO, ART. 27, AL.2, LET. A.

L'étudiant·e obtient son diplôme Bachelor lorsque 180 crédits ECTS sont validés.

#### 4.6 **Les effets du titre Bachelor of Science HES-SO en Ergothérapie**

Le Bachelor en Ergothérapie est nécessaire à l'accès à la pratique professionnelle sous sa propre responsabilité (LPSAN, CHAPITRE 5) ou sous la responsabilité d'un·e ergothérapeute dont le titre est reconnu. Un·e ergothérapeute diplômé·e est apte à travailler à charge des assurances sociales à titre dépendant ou, après deux ans de pratique, à titre indépendant, lorsque l'intervention est prescrite. Les titulaires de ce diplôme sont inscrit·es dans le Registre national des professions de la santé (NAREG, [www.nareg.ch](http://www.nareg.ch)).

Le Bachelor en Ergothérapie permet l'accès à plusieurs Masters notamment :

- Master of Science HES-SO/UNIL en Sciences de la santé (MScSa), orientation Ergothérapie ;
- European Master of Science in Occupational Therapy - ZHAW en collaboration avec quatre universités européennes ;
- Master of Science HES - SO en Psychomotricité.

## Le référentiel de compétences pour la formation

Les professions non médicales de la santé ont depuis une cinquantaine d'années été l'objet de réglementation et de contrôle par les pouvoirs publics, en particulier délégués à la Croix-Rouge suisse (CRS). La loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) du 30 septembre 2016 renforce ces fondements normatifs s'agissant de l'enregistrement des titres, des autorisations de pratiquer et de l'accréditation des filières. Elle énonce notamment les compétences générales (LPSAN, ART. 3) ainsi que sociales et personnelles (LPSAN, ART. 4) auxquelles les personnes ayant terminé les cycles Bachelor en Ergothérapie, en Nutrition et diététique, en Physiothérapie, de Sage-femme et en Soins infirmiers doivent satisfaire. Les personnes titulaires d'un Master en Ostéopathie sont également concernées. La loi n'inclut en revanche pas le bachelor en Technique en radiologie médicale, cependant cette filière HES-SO s'y soumet par extension. Les compétences spécifiques des filières considérées dans la LPSan sont réglées par l'Ordonnance du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (OCPSan).

### 5.1 Une approche par compétences

Une compétence selon Tardif (2006, P. 22) est un savoir agir complexe en situation professionnelle fondé sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'un ensemble de ressources internes (savoir, savoir-faire, savoir-être) et externes (réseaux, documents, etc.), à l'intérieur d'une famille de situations (GLOSSAIRE HES-SO, 2017, NON PUBLIÉ). Dans un processus de formation elle correspond à « la capacité avérée d'utiliser les connaissances, les aptitudes et les capacités personnelles, sociales et/ou méthodologiques dans des situations de travail [formation pratique] ou d'étude » (GUIDE ECTS 2015, P. 22).

La compétence ainsi définie nécessite une déclinaison des niveaux de développement et des apprentissages visés dans les modules spécifiques des divers programmes. Cette approche assure la cohérence de la formation parce qu'elle oblige, en élaborant des contenus de formation, à les articuler entre eux pour permettre le développement de la compétence. Durant la formation, les résultats d'apprentissage expriment le niveau de compétence atteint par

l'étudiant·e et vérifié par une évaluation (GUIDE ECTS 2015). Dans les formations Bachelor of Science HES-SO à visée professionnalisante, l'approche par compétences consolide les dimensions d'autonomie et de responsabilité, de réflexivité et d'engagement propres au tertiaire A.

### 5.2 Les compétences générales

(LPSAN, ART. 3)

Selon la LPSan, au terme de leur formation, les personnes doivent posséder en particulier les connaissances, les aptitudes et les capacités suivantes :

- A. être capables, sous leur propre responsabilité professionnelle et dans le respect des bonnes pratiques de la profession, de fournir des services de qualité dans le domaine de la santé ;

---

- B. être capables d'appliquer de nouvelles connaissances scientifiques dans l'exercice de leur profession, de mener une réflexion permanente sur leurs aptitudes et leurs capacités et de les mettre à jour tout au long de leur vie ;

---

- C. être capables de déterminer si les prestations qu'elles fournissent sont efficaces, adéquates et économiques et savoir se comporter en conséquence ;

---

- D. connaître les facteurs qui contribuent au maintien et à la promotion de la santé des individus et de groupes de population et être capables de lancer des mesures qui permettent d'améliorer leur qualité de vie ;

---

- E. disposer des connaissances nécessaires pour prendre des mesures préventives, des mesures diagnostiques, des mesures thérapeutiques, des mesures de réadaptation et des mesures palliatives ;

---

- F. connaître les processus de réflexion, de décision et d'action dans le domaine de la santé, tenir compte de l'interaction entre les différentes professions de la santé et d'autres acteurs impliqués dans le système de soins et accorder leurs propres mesures de manière optimale à ces paramètres ;

---

- G.** connaître les bases légales régissant le système suisse de sécurité sociale et de santé publique et savoir les appliquer dans leur activité professionnelle ;

---
- H.** savoir présenter et documenter leurs actes de manière claire et pertinente ;

---
- I.** être familiarisées avec les méthodes de la recherche dans le domaine de la santé et avec la pratique fondée sur des preuves scientifiques et être capables de participer à des projets de recherche ;

---
- J.** savoir exploiter le potentiel des outils de travail numériques dans le domaine de la santé.

---

- B.** de choisir et d'appliquer, dans les démarches d'ergothérapie, les méthodes d'évaluation et les interventions appropriées à la personne et à la situation, sur la base des connaissances scientifiques actuelles ;

---
- C.** d'analyser les activités des patient·es ou des client·es dans le contexte social, culturel, spatial, temporel et institutionnel, et d'effectuer les interventions d'ergothérapie appropriées ;

---
- D.** de prendre en compte et d'utiliser les ressources disponibles, de déterminer et d'adapter les moyens auxiliaires, d'aménager l'environnement et, ainsi, de promouvoir l'autonomie des patient·es ou des client·es ;

---

### 5.3 **Les compétences sociales et personnelles (LPSAN, ART. 4)**

Selon la LPSan, au terme de leur formation, les personnes doivent être capables d'exercer en particulier les compétences suivantes dans leur profession :

- A.** assumer leurs responsabilités envers l'individu, la société et l'environnement et observer à cet égard les principes éthiques reconnus ;

---
- B.** reconnaître leurs propres forces et faiblesses et respecter les limites de leur activité ;

---
- C.** respecter le droit à l'autodétermination des patient·es ou des client·es,

---
- D.** nouer une relation professionnelle adaptée aux circonstances avec les patient·es ou les client·es et leurs proches.

---

- E.** d'agir selon les standards de qualité en vigueur pour l'ergothérapie et de vérifier l'efficacité des interventions ;

---
- F.** d'établir une relation thérapeutique appropriée avec les patient·es ou les client·es et de communiquer de manière à leur permettre de participer aux décisions ;

---
- G.** de faire valoir la perspective de l'ergothérapie au sein d'équipes interprofessionnelles et de s'engager pour la prise en compte des besoins relatifs aux activités des patient·es ou des client·es ;

---
- H.** d'identifier les besoins de recherche dans le domaine de l'ergothérapie, de participer à la résolution de questions de recherche et, sur la base de leur expérience clinique, de contribuer à une transposition efficace des connaissances dans la pratique professionnelle ;

---

### 5.4 **Les compétences professionnelles spécifiques (OCPSAN, ART. 4)**

Selon, l'OCPSan, les personnes ayant terminé le cycle Bachelor en Ergothérapie doivent être capables :

- A.** d'assumer la responsabilité professionnelle de la démarche d'ergothérapie lorsqu'elles travaillent auprès des patient·es ou des client·es, de leurs proches, et de coordonner tout le processus ;

---

- I.** de transmettre les connaissances pertinentes en ergothérapie aux patient·es ou aux client·es et à leur entourage, ainsi qu'à leurs pairs et aux membres d'autres groupes professionnels, et de les assister dans l'application.

---

## 5.5 Les compétences par rôles

Les compétences professionnelles finales des professions de la santé du tertiaire A ont été définies et harmonisées au niveau national selon sept rôles professionnels empruntés au référentiel de compétences des médecins du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CanMEDS) (LEDERBERGER ET AL., 2009). Ces compétences professionnelles par rôles ont été actualisées par les écoles en collaboration avec les associations professionnelles et validées par la Conférence Spécialisée Santé (CSS) en 2020 (COMPÉTENCES RELATIVES AUX PROFESSIONS DE LA SANTÉ, 2021). Elles affinent les compétences de la LPSan et de l'OCPSan.

### Rôle d'expert·e

**Ab1** Elles<sup>3</sup> comprennent les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, des sciences de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquent efficacement leurs compétences d'expert·es en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de leur clientèle à la société.

**Ab2** Elles mènent et coordonnent sous leur responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur la personne et les occupations.

**Ab3** Elles déterminent et justifient les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées, et les emploient correctement.

**Ab4** Elles analysent les occupations et les facteurs environnementaux et les adaptent aux besoins des client·es.

**Ab5** Elles analysent les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en tiennent compte dans leurs interventions.

**Ab6** Elles utilisent les ressources à disposition, identifient les contraintes et mettent en place l'assistance permettant aux client·es de réaliser les occupations souhaitées.

**Ab7** Elles sont familiarisées avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en sciences de l'occupation et en tirent des conséquences pour leurs interventions.

**Ab8** Elles reconnaissent les opportunités et les limites des technologies et les intègrent adéquatement dans leurs activités professionnelles.

### Rôle de communicateur·trice

**Bb1** Elles communiquent de manière adéquate avec les client·es sur la situation et les ressources disponibles et favorisent une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.

**Bb2** Elles permettent aux client·es de participer au processus de décision par leur style de communication et la mise en place de mesures de soutien, et renforcent ainsi leur autonomie.

**Bb3** Elles font preuve de sensibilité dans leurs rapports avec les autres, les respectent et permettent à leurs client·es de défendre leurs propres intérêts.

### Rôle de collaborateur·trice

**Cb1** Elles travaillent avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnel·les de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de client·es.

**Cb2** Elles apportent, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

<sup>3</sup> Le pronom « elles » utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières Bachelor.

### Rôle de leader

**Db1** Elles organisent leurs propres activités professionnelles, assument leurs responsabilités envers leurs client·es et gèrent de manière durable les ressources disponibles de manière à délivrer des services d'ergothérapie efficaces.

---

**Db2** Elles s'engagent activement, dans le contexte de la gestion de la qualité, en faveur de l'efficacité de leur organisation et du système de santé.

---

**Db3** Elles agissent selon les normes de qualité en vigueur et les contrôlent régulièrement.

---

### Rôle de promoteur·trice de la santé

**Eb1** Elles soutiennent les client·es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.

---

**Eb2** Elles s'engagent pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

---

### Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice

**Fb1** Elles soutiennent leur propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

---

**Fb2** Elles transmettent leurs savoirs spécifiques en ergothérapie aux client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

---

### Rôle de professionnel·le

**Gb1** Elles s'engagent dans la politique professionnelle pour un positionnement et une représentation adéquate de l'ergothérapie dans le système de santé et auprès du grand public.

---

**Gb2** Elles respectent dans l'exercice de leur profession le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).

---

**Gb3** Elles mobilisent leurs aptitudes et leurs forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

---

## Les axes de formation

La formation Bachelor of Science en Ergothérapie est construite autour de 5 axes d'enseignement, lesquels sont décrits comme des énoncés qui mettent en évidence des éléments centraux de la formation et qui catégorisent des contenus. L'ensemble des axes définis produit la cohérence du PEC. Les modules des divers programmes qui déclinent le PEC sont organisés en fonction des axes. Ils assurent que les étudiant·es atteignent les compétences professionnelles attendues en fin de formation.

Les cinq axes représentent une carte d'identité de la formation :

1. **La justice occupationnelle**
2. **Les occupations dans leur contexte**
3. **Les liens entre les occupations et la santé**
4. **Le partenariat autour des occupations**
5. **Les occupations et la durabilité**

Les axes sont en adéquation avec les critères minimaux requis pour la formation des ergothérapeutes par la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT, 2016), dont au moins 60% du contenu de formation doit être centré sur les disciplines propres à l'ergothérapie. Dix à 30 % doit apporter les connaissances indispensables à la compréhension du fonctionnement du corps, les sciences médicales, la psychologie et la sociologie. Enfin, 10 à 30 % doit fournir les connaissances indispensables à la compréhension de l'environnement social et humain, et aux perspectives sociales de santé.

### 6.1 La justice occupationnelle

L'ergothérapie considère que l'accès à des occupations satisfaisantes est essentiel à la santé et au bien-être (HAMMEL & IWAMA, 2012). La justice occupationnelle est au cœur de la pratique professionnelle de l'ergothérapie, sa manière de comprendre et d'approfondir la justice sociale (TOWNSEND & WILCOCK, 2004). Pour combattre les injustices sociales et favoriser une société plus inclusive, l'ergothérapeute considère les effets du contexte qui facilitent ou limitent l'engagement dans les occupations, par exemple les relations de pouvoir et les comportements discriminatoires (LALIBERTE RUDMAN & ALDRICH, 2017).

#### Compétences par rôles

**Ab5, Ab6, Bb3, Db3, Eb1, Eb2, Gb2**

#### Objectifs

- Identifier et expliquer les effets des contextes sociétaux sur les possibilités d'accès et de participation aux occupations ;
- Prendre en compte les impacts de ses positionnements sociaux et de sa socialisation dans la pratique avec les client·es ;
- Structurer son raisonnement clinique et sa pratique à partir d'une conception du rôle de l'ergothérapeute comme devant combattre les injustices occupationnelles ;
- Être en mesure d'imaginer et de concevoir des pratiques sociales et collectives ;
- Comprendre la profession d'ergothérapeute dans son contexte d'exercice, la défendre et la promouvoir pour favoriser une société plus inclusive.

#### Contenus

- Les justices sociales et occupationnelles ;
- Les droits et la législation, le système de santé et de financement de la santé ;
- La production sociale des catégories, des savoirs et leurs effets normatifs ;
- L'exercice professionnel et les conditions de travail, la responsabilité déontologique ;
- Les innovations et transformations sociales.

## 6.2 Les occupations dans leur contexte

L'ergothérapie appréhende les occupations à travers la situation singulière vécue par les client-es dans leur contexte de vie ordinaire, dans un système d'interrelation dynamique qualifié de « transactionnel » entre la personne et le contexte (CUTCHIN & DICKIE, 2013).

Pour agir sur les dysfonctionnements occupationnels, c'est-à-dire les situations identifiées comme problématiques, l'ergothérapeute modifie ce qui compose les occupations dans leur contexte spécifique, comme les habiletés d'une personne, la structure d'une activité ou son environnement matériel et immatériel.

### Compétences par rôles

**Ab5, Ab2, Ab3, Ab4, Ab5, Bd1, Cb2, Db2**

### Objectifs

- Comprendre les occupations des personnes et leurs réalisations dans le contexte, de manière située (tenant compte d'un environnement changeant ou contingent) ;
- Comprendre l'environnement de manière diverse et ses composantes influençant les occupations et les opportunités de participation sociale ;
- Comprendre les interrelations entre la personne et son environnement ;
- Comprendre les spécificités d'intervention en fonction des situations de vie des personnes, contextualisées.

### Contenus

- Les théories sur l'occupation dans le contexte et la participation sociale ;
- Les définitions et compréhensions de l'environnement (contexte de travail, contexte de soins, contexte de thérapie, etc.) ;
- Les transitions occupationnelles selon les contextes ;
- L'analyse de la tâche, des habiletés et de la performance ;
- L'évaluation des performances occupationnelles en situation ;
- L'accessibilité et l'adaptation de l'environnement construit, les technologies d'assistance, l'ergonomie et le design universel ;
- Les interventions en contexte et l'application des données probantes ;
- La pratique centrée, focalisée et basée sur les occupations.

## 6.3 Les liens entre les occupations et la santé

L'ergothérapie promeut la santé et le bien-être par l'occupation (WFOT, 2016). Elle part du postulat que les occupations agissent positivement sur la santé et que le fait d'être actif et la capacité d'agir sont des besoins fondamentaux de l'être humain. La satisfaction à réaliser ses occupations améliore le bien-être et permet l'épanouissement de la personne au sein de la société tout au long de son existence. Elle reconnaît aussi que certaines occupations ou la manière dont elles sont réalisées peuvent être nuisibles à la santé.

L'ergothérapeute utilise une approche holistique, fondée sur les déterminants sociaux de la santé et sur la puissance des occupations et leurs effets sur la santé mentale et physique, aussi bien en prévention qu'en réadaptation.

### Compétences par rôles

**Ab1, Ab2, Ab3, Ab6, Ab7, Bb1, Cb2, Eb1, Fb2**

### Objectifs

- Comprendre les liens bidirectionnels entre les occupations et la santé des individus ;
- Connaître le fonctionnement et le développement normal de l'individu et comprendre leur influence sur la performance occupationnelle ;
- Élaborer des interventions visant le développement, l'adaptation, le maintien du potentiel des personnes en vue d'accomplir leurs activités.
- Tenir compte des différentes perspectives et compréhensions de la santé et des occupations dans la démarche d'intervention ;
- Mener des interventions visant à outiller les client-es autour de la gestion de leur santé en lien avec leurs occupations.

### Contenus

- Les occupations au cours de la vie et leurs liens avec la santé, contributives ou nuisibles.
- Le développement au cours de la vie ;
- Les structures anatomiques, fonctions organiques et déficiences et leurs liens avec les limitations d'activités et restrictions de participation ;
- Les perspectives et compréhensions de la santé, les besoins locaux de santé, les déterminants sociaux de la santé ;
- L'éducation à la santé, la promotion de la santé et la prévention.

## 6.4 Le partenariat autour des occupations

L'ergothérapie est centrée sur la personne et sur ses occupations (WFOT, 2010). La pratique centrée sur la ou le client·e en ergothérapie se fonde sur un partenariat entre l'ergothérapeute et la personne avec l'idée que cette dernière est l'experte de sa situation et principal agent de changement. L'ergothérapeute instaure un partenariat centré sur les besoins occupationnels et les attentes de la personne en adoptant une approche collaborative, notamment dans l'élaboration des objectifs d'intervention (SUMSION & LAW, 2006). Cette approche nécessite des habiletés de communication, de négociation et d'écoute active, une ouverture à la diversité des occupations à travers les cultures et une conscience de ses propres croyances, valeurs et préjugés.

### Compétences par rôles

**Ab4, Ab5, Bb1, Bb2, Bb3, Cb1, Cb2, Db1, Eb1, Fb2, Gb3**

### Objectifs

- Établir une relation professionnelle centrée sur la personne et orientée sur la prise de décision partagée avec elle et ses proches à propos de sa participation occupationnelle et sociale ;
- Élaborer un projet d'intervention en partenariat avec la personne, ses proches et l'équipe interprofessionnelle en s'appuyant sur son raisonnement clinique, l'éthique, le cadre légal et les évidences scientifiques ;
- Coordonner la démarche d'intervention avec la personne, ses proches et l'équipe interprofessionnelle, développer des réseaux ;
- Réaliser la démarche d'intervention avec la personne, ses proches et l'équipe interprofessionnelle, gérer les conflits.

### Contenus

- Les habiletés relationnelles et de communication, les échanges dynamiques sur le principe de la pensée critique ;
- Le transfert de connaissance, l'empowerment, la conduite d'entretiens, la rédaction de rapports ;
- Le travail en groupe, la négociation et la gestion de conflits ;
- L'interprofessionnalité et les approches collaboratives/participatives ;
- Les occupations collectives, les occupations partagées et les co-occupations ;
- La pratique centrée le client, sur la famille ;
- Le mentorat, le coaching, le leadership collaboratif ;
- La relation thérapeutique, la posture et la distance professionnelle, l'identité et l'éthique professionnelle.

## 6.5 Les occupations et la durabilité

L'ergothérapie reconnaît que le changement climatique a un impact sur la capacité des personnes à réaliser leurs occupations et que les occupations humaines et les modes de vie non durables ont des conséquences sur l'environnement (WFOT, 2018). L'attention portée à cette relation réciproque permet d'adapter les façons d'interagir avec l'environnement dans le but de répondre aux besoins de la société sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

L'ergothérapeute accompagne les transformations occupationnelles liées aux bouleversements environnementaux avec des interventions adaptées et contribue à réduire l'empreinte écologique des occupations humaines.

### Compétences par rôles

**Ab4, Ab5, Ab7, Bb1, Bb2, Bb3, Cb2, Db1, Db2, Eb2, Fb1, Gb1**

### Objectifs

- Appréhender de façon critique les défis posés par les changements climatiques et l'épuisement des ressources naturelles et leurs impacts sur les occupations et la santé ;
- Intégrer et promouvoir les aspects de durabilité dans tous les domaines de la pratique ;
- Co-construire collectivement des pratiques/des interventions dans une perspective de sobriété et de partage ;
- Développer des pratiques innovantes, que ce soit pour limiter l'empreinte écologique des occupations ou pour accompagner les bouleversements des modes de vie et les changements occupationnels qui en résultent, en lien avec la santé.

### Contenus

- L'éthique et le positionnement individuel en regard des bouleversements à venir ;
- L'approche critique des informations médiatiques ;
- Les faits scientifiques et les méthodologies ;
- Les outils de gestion émotionnelle, de résilience collective ;
- Les nouvelles pratiques d'accompagnement au changement ;
- La promotion de la profession, le militantisme, la notion de plaidoyer, devenir acteur de changement.



## La mobilité

### 7.1 La mobilité internationale

La HES-SO favorise la mobilité des étudiant·es durant les cursus de formation par un soutien administratif et financier. Ainsi les étudiant·es de la filière Ergothérapie peuvent, pour une période de formation pratique de 9 semaines au minimum ou pour un ou deux semestres de cours, suivre leur formation à l'étranger dans le cadre du swiss european mobility program (SEMP). Les échanges sont également possibles dans le cadre d'accords extra européens conclus avec des établissements de formation ou de stage. La filière accueille également des étudiant·es de ses écoles partenaires ce qui permet aux étudiant·es resté·es en Suisse de bénéficier de contacts favorisant une compréhension internationale de la formation et de l'exercice de leur profession.

Les ECTS acquis à l'étranger ou leurs équivalents viennent remplacer des modules ou des unités de cours du programme d'origine et sont entièrement reconnus. Les suppléments au diplôme contiennent les informations liées à la mobilité.

La filière Ergothérapie a des accords SEMP ou non SEMP avec plusieurs hautes écoles en particulier en Belgique, au Canada et en France qui débouchent sur des échanges estudiantins en formation pratique et en semestre d'étude et des échanges d'enseignement ou de perfectionnement.

### 7.2 La mobilité nationale

La filière Bachelor of Science HES-SO en Ergothérapie offre aux étudiant·es des possibilités de mobilité durant la deuxième et troisième année de formation. L'étudiant·e peut suivre une partie de sa formation en ergothérapie dans une autre haute école suisse (alémanique ou tessinoise) ou une autre filière (modules connexes dans le cadre de l'offre optionnelle par exemple). L'étudiant·e peut également réaliser une période de formation pratique dans une autre région linguistique.

## La qualité

Les filières Bachelor of Science HES-SO sont intégrées dans le système qualité HES-SO. L'assurance qualité fait entrer chaque filière dans une démarche visant à l'amélioration constante des formations. Les évaluations aussi bien internes (audits) qu'externes (accréditations) garantissent que l'adaptation des formations a lieu de manière que celles-ci soient en phase avec le contexte de pratique et permettent aux diplômé·es de fournir les services attendus.

### 8.1 La veille métier

La filière Bachelor of Science HES-SO en Ergothérapie collabore avec le comité de l'Association suisse des ergothérapeutes (ASE) ainsi qu'avec les responsables des filières d'ergothérapie de la ZHAW et de la SUPSI pour assurer le développement de la profession aux niveaux local et national. Elle participe ainsi aux débats sur des sujets d'actualité de la profession, ainsi que sur des informations concernant la politique professionnelle.

La veille métier de la formation Bachelor of Science HES-SO en Ergothérapie s'effectue principalement par des contacts fréquents avec les praticiennes formatrices et praticiens formateurs ainsi que par la visite régulière des milieux de formation professionnelle. Elle s'effectue aussi par les échanges avec les membres de la Commission des études de la filière et du Conseil professionnel de l'école. Ces échanges permettent de mettre en avant les attentes et questionnements réciproques ainsi que les changements et innovations théoriques et pratiques nécessaires. Des journées dédiées aux praticiennes formatrices et praticiens formateurs sont organisées sous la forme de présentations et d'ateliers permettant d'échanger des expériences, de co-construire des solutions aux difficultés rencontrées dans l'accompagnement des étudiant·es et de partager les points de vue en lien avec la formation et la pratique professionnelle.

Le corps professoral suit des cours de formation continue afin de rester en contact avec les évolutions de l'exercice de la profession et de pouvoir les implémenter, si besoin, dans le programme. Il contribue aussi à la mise en place et la réalisation de la formation continue

destinée aux praticiennes et praticiens leur permettant de se mettre à jour sur les évolutions scientifiques ou théoriques de la profession. La veille métier est renforcée par l'engagement dans les hautes écoles de personnes qui travaillent à temps partiel à l'école et exercent en parallèle la profession.

L'engagement personnel de nombre d'enseignant·es de la filière dans l'Association suisse des ergothérapeutes ou dans des organismes paraprofessionnels confère également une connaissance des milieux ou des usagères et usagers du système de santé.

## 8.2 La veille scientifique

Au sein de la filière Bachelor of Science HES-SO en Ergothérapie, la veille scientifique s'opère à travers la collecte et l'analyse de productions scientifiques provenant d'articles, congrès, rapports, etc., ainsi que de recommandations d'associations professionnelles ou scientifiques internationales, nationales et des instances fédérales.

La veille scientifique est assurée par la participation du personnel d'enseignement et de recherche de la filière à des commissions scientifiques et professionnelles.

Les activités de recherche, de diffusion par des publications ou des conférences, par l'organisation de congrès, impulsent une dynamique scientifique favorisant la réflexion des équipes et la mise à jour des enseignements.

Le réseau de compétences « Occupation Humaine et Santé » rassemble des collaborateurs et collaboratrices de la filière ergothérapie autour d'une perspective occupationnelle et du développement des sciences de l'occupation en Suisse et à l'international. Il vise à développer des connaissances sur le lien entre la santé, les occupations et la participation, ainsi que sur une pratique centrée sur l'occupation.

## 8.3 La veille programme

La veille programme dans la filière Bachelor of Science HES-SO en Ergothérapie s'effectue à la lumière des innovations pédagogiques et

technologiques ainsi que de la veille métier et scientifique. Elle s'effectue aussi par la consultation de groupes d'accompagnement constitués de représentant·es et employeurs de divers milieux professionnels, en particulier la Commission des études de la filière qui comprend des ergothérapeutes employé·es et employeur·euses, ainsi que des étudiant·es. La commission de filière qui réunit l'ensemble du personnel d'enseignement et de recherche de la filière se réunit et discute annuellement de l'ajustement du programme à la lumière de l'expérience de l'enseignement et des résultats aux examens des étudiant·es.

L'amélioration continue du programme est également réalisée par le dispositif institutionnel d'évaluation de l'enseignement par les étudiant·es (EEE). Cette évaluation se réalise de manière anonyme à la fin de chaque semestre, par questionnaire électronique. Les périodes de formation pratique sont également évaluées, permettant une adaptation constante du dispositif d'accompagnement mis en place par les écoles. Les responsables de modules et les responsables de la filière ont accès aux résultats des EEE. Les résultats sont partagés avec les enseignant·es dont les cours sont évalués afin d'améliorer ceux-ci, et leur permettre toutes les adaptations nécessaires pour le curriculum. Un soutien pédagogique est offert par la HES-SO à tous les enseignant·es. Au niveau international, la filière est membre de l'European Network of Occupational Therapy in Higher Education (ENOTHE) et de la World Federation of Occupational Therapists (WFOT), associations qui définissent les normes et la qualité de la formation professionnelle en ergothérapie à travers l'Europe et le monde. Les réunions annuelles de ENOTHE sont l'occasion de partager sur les programmes.

Enfin, le programme fait l'objet d'une évaluation et d'une reconnaissance tous les cinq ans par l'Association suisse des ergothérapeutes sur la base des critères minimaux requis par la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT, 2016). Cette évaluation permet de vérifier que le contenu du programme, les ressources et les méthodes d'enseignement permettent aux étudiant·es d'atteindre les compétences professionnelles requises par la WFOT, en particulier sur les fondements disciplinaires.

## Références

- Association Suisse des Ergothérapeutes (2019). *Advanced practice in Occupation Therapy*; document cadre de l'ASE. [www.ergotherapie.ch/formation/etude/](http://www.ergotherapie.ch/formation/etude/)
- Cadre national de qualification pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) du 20 septembre 2011. [www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/cadre-de-qualifications](http://www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/cadre-de-qualifications)
- Comité stratégique HES-SO. *Convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale [HES-SO] du 26 juin 2011*. [www.hes-so.ch/fr/sommes-nous-26.html](http://www.hes-so.ch/fr/sommes-nous-26.html)
- Commission européenne. (2020). *European Skills, Competences, Qualifications and Occupations (ESCO)*. <https://ec.europa.eu/esco/portal/home>
- Conseil fédéral (23 juin, 2021). Stratégie pour le développement durable 2030. [www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/strategie-nachhaltige-entwicklung-2030.html](http://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/strategie-nachhaltige-entwicklung-2030.html)
- Cutchin, M. P., & Dickie, V. A. (2013). Transactional perspectives on occupation: An introduction and rationale. In M. P. Cutchin & V. A. Dickie (Eds.), *Transactional perspectives on occupation* (pp. 1-10). Springer Netherlands. [https://doi.org/10.1007/978-94-007-4429-5\\_1](https://doi.org/10.1007/978-94-007-4429-5_1)
- eHealth Suisse (2021, mars). *Guide à l'intention des responsables de la formation, Cybersanté : thématiques clés pour les professionnels de la santé* (3e éd.). [www.e-health-suisse.ch/fileadmin/user\\_upload/Dokumente/F/Guide\\_cybersante\\_formation\\_FR\\_web.pdf](http://www.e-health-suisse.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/F/Guide_cybersante_formation_FR_web.pdf)
- European Commission. (2019). *Key competences for lifelong learning*. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/297a33c8-af3-11e9-9d01-01aa75ed71a1>
- Guide d'utilisation ECTS 2015. Commission européenne. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/da7467e6-8450-11e5-b8b7-01aa75ed71a1>
- Hammell, K. R. W., & Iwama, M. K. (2012). Well-being and occupational rights: An imperative for critical occupational therapy. *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, 19(5), 385-394. <https://doi.org/10.3109/11038128.2011.611821>
- Hocking, C., & Clair, V. W.-S. (2011). Occupational science: Adding value to occupational therapy. *New Zealand Journal of Occupational Therapy*, 58(1), 29-35. <https://search.informit.org/doi/abs/10.3316/INFORMIT.909308611519777>
- Laliberte Rudman, D., & Aldrich, R. M. (2017). Discerning the social in individual stories of occupation through critical narrative inquiry. *Journal of Occupational Science*, 24(4), 470-481. <https://doi.org/10.1080/14427591.2017.1369144>
- Ledergerber, C., Mondoux, J., & Sottas, B. (2009). *Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES*. Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses KFH.
- Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (= LEHE; RS 414.20; état le 1 janvier 2020). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/16/fr>
- Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan; RS 811.21; état le 1er février 2020). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/16/fr>
- Loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) du 11 juin 2013 (419.01; entrée en vigueur le 01.01.2015). <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/419.01?key=1545143457122&id=e030fc86-077d-48b6-af1f-1fa5ce78f014>
- Office fédéral de la santé publique OFSP. (2019). *Politique de la santé : Stratégie du Conseil fédéral 2020-2030*. [www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html](http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html)
- Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan; RS 811.212; le 1er février 2020). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/17/fr>
- Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur du 13 décembre 2019 concernant l'accréditation des filières d'études relevant de la LPSan (RS 811.212.1; le 1er février 2020) <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/18/fr>
- Polatajko, H. J., Cantin, N., Amoroso, B., McKee, P., Rivard, A., Kirsh, B.,...Lin, N. (2013). L'habilitation fondée sur l'occupation : la mosaïque des pratiques. In E.A.Townsend. & H.J. Polatajko (Eds), *Habiliter à l'occupation : Faire avancer la perspective ergothérapique de la santé, du bien-être et de la justice par l'occupation* (2e éd., pp. 209-237). CAOT Publications ACE.
- Polatajko, H. J., Davis, J., Stewart, D., et al. (2013). Specifying the domain of concern: occupation as core. In E. A. Townsend, & H. J. Polatajko (Eds.), *Habiliter à l'occupation : Faire avancer la perspective ergothérapique de la santé, du bien-être et de la justice par l'occupation* (2e éd., pp. 13-36). CAOT Publications ACE.
- Sumsion, T., & Law, M. (2006). A Review of Evidence on the Conceptual Elements Informing Client-Centred Practice. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 73(3), 153-162. <https://doi.org/10.1177/000841740607300303>
- Townsend, E., & A.Wilcock, A. (2004). Occupational justice and client-centred practice: A dialogue in progress. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 71(2), 75-87. <https://doi.org/10.1177/000841740407100203>
- World Federation of Occupational Therapists [WFOT] (2010). *La pratique de l'ergothérapie centrée sur le client*. [www.wfot.org/resources/client-centredness-in-occupational-therapy](http://www.wfot.org/resources/client-centredness-in-occupational-therapy)
- World Federation of Occupational Therapists [WFOT] (2016). *Critères minimum requis pour la formation des ergothérapeutes*. [www.wfot.org/resources/new-minimum-standards-for-the-education-of-occupational-therapists-2016-e-copy](http://www.wfot.org/resources/new-minimum-standards-for-the-education-of-occupational-therapists-2016-e-copy)
- World Federation of Occupational Therapists [WFOT] (2018). *Sustainability matters : Guiding principles for sustainability in occupational therapy practice, education and scholarship*. [www.wfot.org/resources/wfot-sustainability-guiding-principles](http://www.wfot.org/resources/wfot-sustainability-guiding-principles)
- World Health Organization (WHO) (2010). *Framework for action on interprofessional education and collaborative practice* (No. WHO/HRH/HPN/10.3). WHO. [www.who.int/publications/i/item/framework-for-action-on-interprofessional-education-collaborative-practice](http://www.who.int/publications/i/item/framework-for-action-on-interprofessional-education-collaborative-practice)



**HE  
TSL**

**ELG+**  
**La Source.**  
Institut et Haute  
Ecole de la Santé

haute école **arc** santé  
neuchâtel berne jura délemont neuchâtel

 **Heds FR**  
Haute école de santé Fribourg  
Hochschule für Gesundheit Freiburg



**h e d s**  
Haute école de santé  
Genève

**Hes·so**  **VALAIS  
WALLIS**  


**Hes·so**

[hes-so.ch/sante](https://hes-so.ch/sante)

